

Dotation départementale 1^{er} degré : rentrée 2017

+ 1 poste et aussi 5 postes supplémentaires dans le cadre des conventions rurales

Le CTA (Comité Technique Académique) s'est tenu mercredi 18 janvier 2017. Avec une prévision d'effectifs de - 210 élèves à la rentrée 2017, **la Savoie se voit doter d'un poste d'enseignant supplémentaire**. Le SE-Unsa accueille de façon favorable cette dotation positive pour notre département malgré la deuxième année de baisse des effectifs. C'est bien la 5^{ème} année consécutive (+13 en 2013-2014, +16 en 2014-2015, +10 en 2015-2016, +1 en 2016-2017) où des créations de postes sont actées.

Cependant, **nous pouvons craindre que cette dotation soit encore insuffisante** pour permettre de couvrir tous les besoins : remplacement, poste ASH (ouverture d'ULIS écoles + postes RASED), accueille des élèves de 2 ans, baisser le nombre d'élèves par classe, préserver notre petites écoles rurales et/ou de montagne.

La nouvelle loi de la modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, [article 15](#) (votée le 21 décembre 2016), introduit que les effectifs scolaires liés à la population des saisonniers doivent être pris en compte dans les effectifs des départements par les recteurs pour l'attribution des moyens du 1^{er} degré. Ceci est une avancée majeure pour notre département qui compte plus de 300 élèves saisonniers qui n'étaient jusqu'à présent pas comptabilisés pour la dotation. C'était une demande forte du SE-Unsa. Cette loi n'a cependant pas pu être mise en œuvre lors des dotations du mois de janvier et ne prendra donc effet que l'année prochaine.

Convention ruralité :

Depuis déjà quelques temps, le Ministère veut favoriser la scolarisation dans les territoires ruraux et montagnards. Ceci se fait déjà dans d'autres départements où le Ministère accorde un certain nombre de postes dans le cadre de conventions pouvant être signées entre le recteur et les associations de maires, les élus locaux. Ce conventionnement est donc un contrat entre l'Education Nationale, la préfecture et les collectivités locales visant à préserver malgré la baisse démographique les dotations ministérielles. Ce conventionnement, non obligatoire pour les communes qui ne le souhaitent pas, pourrait fléchir un certain nombre de moyens pour des initiatives visant à maintenir le service public dans les zones rurales ou permettant l'innovation pédagogique.

La Savoie vient donc d'être dotée de 5 postes dans ce cadre. C'est aussi ce que l'IA nous a présenté lors de la CAPD, nous expliquant que dans un premier temps, il souhaitait se servir de ces postes pour faire fonctionner les classes saisonnières. Ensuite, il entend travailler avec les élus pour élaborer un schéma prospectif de l'évolution de la population scolaire sur leur territoire, pour réfléchir à mutualiser les

Section de Savoie

moyens (formation de RPI, mise à disposition de locaux), pour le développement du numérique.

L'IA DASEN a rencontré et continue de rencontrer les associations de maires et le préfet pour la signature d'une convention.

Le SE-UNSA 73 est et restera très vigilant sur ce type d'expérimentation. Nous n'étions pas demandeurs de cela. Cependant si cela peut permettre d'obtenir plus de postes, il est difficile de les refuser tout en demandant chaque année des moyens supplémentaires. Il faut et faudra donc poser des gardes fous pour que l'Education Nationale reste maître d'œuvre.

Pour cela, nous voulons insister sur plusieurs points :

- **Le SE UNSA rappelle son attachement aux instances officielles qui traitent de la carte scolaire :** CTSD et CDEN. Pour nous, la présence d'une convention ne doit pas se substituer aux instances officielles actant les mesures d'ouvertures et de fermetures dans le département.

- **Ce type d'expérimentation ne peut se faire que si elle apporte des postes supplémentaires.** Cela doit représenter un plus pour notre département. Cette convention doit sanctuariser un nombre de postes défini quels que soient les revirements politiques qui pourraient intervenir.

- **Rien ne doit se faire sans les enseignants. Pour nous, il ne doit pas y avoir de modèle unique. Les enseignants doivent être consultés et pouvoir intervenir dans les projets possibles.** C'est ce que nous rappellerons à l'IA et au Préfet lors du CDEN du 14 février. Si le SE-UNSA assumera sa place dans toutes les instances, il demande que **les conseils d'école soient consultés en amont dans la construction d'éventuels projets.** Le SE UNSA ne veut pas imposer une vision commune à tous les enseignants. Certains collègues de petites structures nous confient se sentir isolés et peuvent envisager des fusions ou concentration de RPI, d'autres en revanche y trouvent leur compte. Il ne doit donc pas y avoir de réponse toute faite.

Convention ou pas, la seule chose qui guide nos actions est l'amélioration des conditions d'enseignements et les conditions de travail de nos collègues.

Le SE UNSA 73 est attaché au maillage du territoire et au maintien d'un service de qualité sur l'ensemble du département. C'est pourquoi, dans les bassins où cela semble pertinent et où les collègues y voient un intérêt, nous pensons que la discussion mérite d'être ouverte. Certaines zones se dépeuplent inexorablement. La désertification de territoires entiers mérite un autre débat que des slogans simplistes. Le SE-UNSA 73 entend donc faire des propositions pour que l'équilibre soit trouvé entre maillage du territoire et équité.

Section de Savoie

On peut toujours demander démagogiquement des postes supplémentaires au ministère, mais que faire lorsque la dotation n'est au final que de quelques postes ?
Se voiler la face ? Regarder fermer toutes les écoles rurales et de montagne fragiles ?
Masser plus de 30 élèves par classe dans les zones urbaines ?

Le SE-UNSA 73 exige les moyens de fonctionner. Être force de proposition c'est aussi un moyen de ne pas subir. Les enseignants du terrain ont des choses à dire.

Sur cette convention, nous serons donc vigilants et nous nous opposerons à tout projet qui irait contre les décisions des conseils d'écoles (où les enseignants sont d'ailleurs majoritaires).